

## Éditorial

### Au sujet du GIP Agricole

La chambre régionale d'agriculture (CRA) des Pays de la Loire a pour projet, depuis 3 ans, de mettre en place un GIP (groupement d'intérêt public) sur les questions de formation continue dans les Pays de la Loire.

Il s'agit du groupement *Agriculture Réussir par la Formation en Pays de la Loire*.

Ce GIP a été proposé à tous les acteurs régionaux de la formation agricole pour adultes (Privé et Public). A la date où nous publions ce bulletin, les établissements privés ont d'ores et déjà accepté.

Il se met en place dans un contexte de réorganisation-fusion des chambres consulaires (départementales et régionales), d'arrivée d'une nouvelle équipe au Conseil régional et du lancement par cette même collectivité de son appel d'offre pour le dispositif de formation des salariés et demandeurs d'emplois dans le domaine de l'agriculture (au sens très large).

La volonté du GIP (et donc de la CRA) serait de piloter l'ensemble des formations professionnelles agricoles sur le schéma d'AGRIMOUV' le projet de la Chambre régionale elle même.

Dans nos établissements, en conseil de centre et d'administration, l'année 2016-2017 a été marquée par de nombreux débats. Force est de constater qu'ils n'ont jamais permis de lever les doutes quant aux conséquences et pour les personnels et pour les centres d'une adhésion à un tel dispositif.

Le secteur CFPPA du SNETAP-FSU dans la région des Pays de la Loire s'est emparé du sujet...voici ses réflexions dans un bulletin spécial **pour éclairer les personnels et les élus des conseils d'administration qui seront appelés à se prononcer lors des prochaines instances du mois de novembre.**

[Lien vers le bulletin n°27 spécial GIP avec nos positions sur le GIP.](#)

Depuis plusieurs jours, le SNETAP-FSU a multiplié les rencontres, les échanges avec les différents acteurs de ce projet : DRAAF-SRFD, représentants des directeurs des EPL, représentants du Conseil régional. Nos questions et positions demeurent...

## Les CFPPA et leur réseau, une force au service de la formation professionnelle

Les chiffres du réseau CFA-CFPPA en 2016-17:

7CFPPA – 620 000 heures stagiaires

5 CFA – 1530 apprentis

327 Équivalents Temps Plein au service des 12 centres

La formation continue est assurée pas les agents des CFPPA, parfois appuyés par des enseignants de CFA (plus exceptionnellement de lycée) ayant l'expertise requise sur des thèmes très spécifiques : l'EPLEFPA est une force pour le réseau.

Depuis de nombreuses années, le réseau permet la mutualisation des pratiques d'ingénierie et des ressources, le développement concerté d'offres complémentaires, le maillage du territoire pour répondre à des appels d'offre à l'échelon régional (voire national avec Préférence Formations).

Des groupes de travail thématiques permettent l'échange de pratiques, de ressources (via une plateforme en ligne) et la professionnalisation des équipes.

Le réseau permet une construction collective des outils de communication, la présence de l'offre régionale aux salons et forums, le développement de partenariats avec les organisations professionnelles, financeurs, autres réseaux d'organismes de formation... à un échelon pertinent (local, départemental ou régional).

Au niveau des acteurs institutionnels, des OPCA, des entreprises... la représentation des centres à l'échelon du réseau permet d'être identifié et reconnu. Au sein d'un GIP, le risque est la perte de lisibilité vis à vis de nos partenaires extérieurs.

## Les questions que continue de poser ce GIP

La première d'entre elles est centrale : **quel est l'intérêt pour les EPL à adhérer à une telle structure ?**

Quelle plus-value apportera ce GIP pour promouvoir l'emploi agricole dans notre région ?

La deuxième est d'ordre calendaire. En effet, alors que nombre de conseil de centre ont déjà ou vont avoir lieu les documents finalisés (statuts, règlement intérieur et budget) ne sont connus que depuis le 7 novembre !

### La place des personnels

Les personnels des CFPPA n'ont été associés à aucune des étapes de l'écriture de la convention, de la conception du GIP.

Quelles conséquences/risques-menaces sur les conditions de travail des personnels ?

Quelle sera la représentation des personnels dans ce GIP ?

### La place de l'enseignement agricole public

La place qui sera faite aux EPL (et à leur CFPPA) dans la gouvernance du GIP sera de

12 % (la Chambre régionale d'Agriculture à elle seule représentera 40%). Pour information, le poids actuel des CFPPA dans la formation professionnelle est de près de 70%.

Pourquoi un tel déséquilibre entre les différents acteurs du GIP ?

Quelle sera la place du réseau des CFPPA dans ce dispositif ?

Quelles valeurs portera ce GIP ?

### Le fonctionnement du GIP

Le GIP se définit comme un organisme de formation mais pour quelles formations et auprès de quels publics ?

Sera-t-il financé de façon pérenne ?

Quel sens donner à un financement de la FNSEA de 15 000€ ?

Comment se réglerait la question de la propriété intellectuelle des documents produits pour le GIP ?

### L'appel d'offre régional

Comment serait construite la réponse aux appels d'offre de la région une fois le GIP créé ?

Quelle est la plus-value du GIP par rapport à l'ancienne mouture des accords pour répondre à l'appel d'offre ?

Quelle est la position du Conseil Régional sur ce projet ?

Le GIP répond-il à un besoin des entreprises agricoles et aux besoins de formation des territoires ?

Si aujourd'hui les statuts rendent nécessaire une unanimité pour répondre à l'appel d'offres de la région...qu'est ce qui demain empêche son assemblée générale de modifier cela voir d'exclure un de ses membres qui s'y opposerait ?

**Parce que ces questions sont restées et restent sans réponse, nous appelons les personnels, les administrateurs des EPL des Pays de la Loire à refuser l'adhésion de leur EPL au GIP Agriculture Réussir par la Formation en Pays de la Loire.**

### Pour le secteur CFPPA

- Thierry NOUCHY (secrétaire régional adjoint en charge du secteur CFA-CFPPA)
- Anne JEGOU (CFPPA Nantes Terre Atlantique)
- Césaire CANIQUITE (CFPPA de Laval)
- Yoann VIGNER (co-secrétaire régional SNETAP-FSU)